

Les Maximiliennes

Solidaires des réfugiées

Quai de Willebroek, à Bruxelles, dans une petite pièce du “Hall Maximilien” accueillant la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, des femmes entre elles peuvent se reposer, boire une tasse de thé, dialoguer. Les bénévoles des “Maximiliennes” ont créé ce lieu parce qu’elles sont conscientes des violences spécifiques que les femmes connaissent avant et pendant leur exil. Ce n’est pas forcément le cas des instances d’asile et de migration, qui, selon l’avocate Selma Benkhelifa, ne prennent pas assez en compte la situation spécifique des femmes dans leurs procédures.

Véronique Laurent



D'ici ou d'ailleurs, femmes ensemble

Un quart des réfugiés¹ arrivant en Belgique sont des réfugiées². Ces femmes sur le chemin de l'exil sont accueillies de façon spécifique à l'ESPACE-FEMMES, ruche de bénévoles installée dans le "Hall Maximilien" – l'une des structures créées par la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés –, qui invente à Bruxelles une nouvelle façon de vivre ensemble. Un projet non-mixte indispensable en ces temps où la prise de conscience des violences subies par les femmes réfugiées émerge enfin.

Au bout de la route, après des semaines, des mois de déplacements chaotiques, harassants, traumatisants, l'ESPACE-FEMMES et ses bénévoles, qui se sont baptisées les "Maximiliennes", procurent aux femmes réfugiées lumière et chaleur, recréent une atmosphère qui se rapproche de celle d'un foyer : maison d'une seule pièce, habitée dans le sens le plus profond du terme, investie, vivante, sensible, emplit de traces personnelles, mobilier et matériel apportés par les bénévoles mêlés à des créations fabriquées sur place... Une vingtaine de mètres carrés chaleureux au fond d'un couloir, à côté des consultations de Médecins du Monde, puis de l'École du Monde, dans le bâtiment brut désormais connu sous le nom de Hall Maximilien. La structure de béton s'aligne quai de Willebroek, à quelques centaines de mètres de l'Office des Étrangers, passage obligé de tout demandeur d'asile.

ENFIN, NE PLUS LUTTER

Seules ou en famille, des femmes du Moyen-Orient, d'Afrique – ou parfois des pays de l'Est – arrivent au Hall. Le mot passe : il existe pour les femmes un endroit où se poser quelques instants, recevoir un thé, une soupe, dormir, souffler enfin

Il existe pour les femmes un endroit où se poser quelques instants, recevoir un thé, une soupe, dormir, souffler enfin dans un lieu où on ne leur demande rien.

dans un lieu où on ne leur demande rien. En sécurité. Une halte, une pause, offrant, si cela se met, l'occasion de parler, de trouver aide et soutien. Le petit îlot, cocon coloré, renferme tapis, fauteuil bergère, canapés de fortune, réchaud, casseroles, bassines... Un planisphère aussi, datant de 1973, à propos duquel une des bénévoles écrit dans le journal de bord : *"Que de frontières ont changé, la plupart du temps*



© Aline Rois

En quelques mots

- Un groupe de femmes bénévoles a ouvert à Bruxelles un espace destiné à offrir aux réfugiées un moment de répit, de réconfort, de dialogue : *axelle* a été invitée à boire une tasse de thé dans ce lieu où se côtoient drames et solidarité.
- L'avocate Selma Benkhalifa décrypte pour nous la procédure de demande d'asile qui ne prend pas assez en compte la situation spécifique des femmes et les violences subies.

avec des guerres ou des conflits qui ne se résolvent pas !”

Ella, Pascale, Élisabeth, Dany, Lucie, Johana, Emily, Marit, Claudia et les autres ont aménagé petit à petit ce “chez-soi” pratique et joyeux, conscientes de la nécessité fondamentale d’un espace d’accueil où enfin il ne faut plus lutter, et où toutes sont invitées à vivre sur un pied d’égalité. *“J’avais envie de faire quelque chose de concret, raconte Johana, d’offrir à ces femmes un regard.”*

Les Maximiliennes se sont battues pour obtenir cette enclave de paix, considérée au départ comme un luxe par les autres pôles de la Plateforme. L’idée s’est imposée en arpentant le parc Maximilien, au temps où les réfugiés transitaient dans des tentes, situation précaire inqualifiable qui a perduré jusqu’en octobre. Elles ont commencé par monter une tente, pour que les femmes puissent enlever leur manteau, se sentir à l’aise, fuir l’hostilité entre communautés, parfois. Dans le camp, les hommes restaient prioritaires : occupation des allées, distribution des repas... Parmi eux, les jeunes adultes s’en sortaient le mieux, jouant des coudes pour s’imposer. Par glissements imperceptibles, les femmes se retrouvaient à la marge, avec les tout-petits. Leur offrir une place bien à elles, d’un minimum vital de confort, est tout sauf un luxe.



Au fur et à mesure, la méfiance a fait place à la compréhension, puis à la collaboration. *“Les Maximiliennes sont devenues un relais. L’instauration d’une atmosphère enveloppante permet de calmer, de prendre un peu de recul. L’écoute par des femmes des problèmes rencontrés par d’autres femmes permet une aide ciblée. La compréhension des violences spécifiques subies par les femmes est précieuse pour les médecins et les aidants de la Plateforme, qui continueront la prise charge”,* raconte Élisabeth Franken, l’une des cinq fondatrices.

Créer cette ambiance de confiance, tisser ces liens, ne se fait pas instantanément. *“Nous, nous acceptons que cela prenne parfois du temps, poursuit Élisabeth. Des gens supposés les aider les ont trahies ; nous qui sommes aimables, sommes-nous aussi fiables ? L’instauration de la confiance est délicate. Plus l’histoire possède de couches, plus il faut du temps.”*

Quand les femmes s’installent pour un moment, il leur est proposé d’écrire leur prénom sur un morceau de papier, agrafé ensuite à des rubans suspendus ; Ella les voit ainsi reliées entre elles symboliquement, de plus en plus nombreuses.

GUIRLANDE DE PRÉNOMS

Les femmes se succèdent dans la pièce, des enfants souvent collés à elles. *“La “maison” d’une famille dans la fuite, c’est... rester en famille, ne pas décoller les uns des autres. Ce qui saute aux yeux, c’est qu’elles/ils sont sur les routes depuis trop longtemps et soumis-e-s à des épreuves insupportables”,* relate une bénévole dans le journal de bord du 3 novembre. Passionnante chronique, le document élaboré au jour le jour recense les rencontres, les récits derrière chaque visage, les interactions, mais aussi les mille et uns problèmes pratiques auxquels les Maximiliennes doivent faire face. Par exemple celui des toilettes pour femmes, lieu symbolique par excellence, constamment utilisées et saccagées par des hommes qui, bravant l’interdit, refusent de respecter cet endroit réservé aux femmes. Le journal rend également compte au fil des pages des questions que se posent les bénévoles de l’ESPACE-FEMMES et de la Plateforme sur les limites de leur rôle. Extrait du journal, 12 décembre : *“Le gouvernement risque sans cesse de s’appuyer tranquillement sur le travail des associations pour se donner bonne conscience. Souligner ses lacunes, le pousser à prendre les mesures indispensables, mais aussi ne pas faire subir aux réfugié-e-s les conséquences des incuries des pouvoirs publics...”*



“Des gens supposés les aider les ont trahies; nous qui sommes aimables, sommes-nous aussi fiables? L’instauration de la confiance est délicate. Plus l’histoire possède de couches, plus il faut du temps.”

Tous les quinze jours, une réunion permet aux Maximiliennes d’approfondir le sens de ce qu’elles font, d’affiner les règles établies dans l’ESPACE pour vivre dans le respect mutuel. Et de réaffirmer la priorité des femmes : les petits enfants restent avec leurs mères, les plus grands sont invités à rejoindre l’École du Monde. Les jeunes gens, les compagnons, les maris n’entrent pas, tout le reste du Hall leur est ouvert et accessible. Quand les femmes s’installent pour un moment, il leur est proposé d’écrire leur prénom sur un morceau de papier, agrafé ensuite à des rubans suspendus ; Elle la voit ainsi reliées entre elles symboliquement, de plus en plus nombreuses. Au fur et à mesure que la confiance naît, les accueillantes essaient doucement de savoir où en sont les candidates dans leurs démarches pour obtenir le droit d’asile : documents administratifs officiels, bilan de santé... Parfois, les situations sont dramatiques : cette jeune femme éthiopienne est arrivée terrifiée et frigorifiée après cinq heures d’attente à la gare du Nord. Ayant subi une infibulation³ alors qu’elle était enfant, elle souffre d’une infection. Les bénévoles essaient d’être toujours à deux, en cas d’urgence, proposent massage des pieds, boissons chaudes, fabrication d’un repas, ateliers de chant ou de danse, selon les situations, ou leçons de français pour ces arrivantes, qui deviennent profs à leur tour lorsqu’elles partagent quelques mots de leur langue.

Appel aux bénévoles

Les Maximiliennes cherchent des “marraines” pour accompagner une ou plusieurs femmes lors de démarches extérieures, voire pour poursuivre cet accompagnement jusqu’à la solution du dossier de demande d’asile. Intéressée ? Envoyez un mail à elisabeth.franken@skynet.be ou un SMS au 0484 801 804. Merci pour elles !

“MA MAISON, C’EST ICI”

Certaines femmes en exil depuis plus longtemps reviennent régulièrement se réchauffer à la convivialité. A. est arrivée d’Afghanistan il y a plus d’un an, où elle a laissé ses deux filles. Elle y était directrice d’une école de filles et menacée par les talibans. Son mari ? Elle en parle peu, les bénévoles comprennent qu’il a été tué par les talibans. Ses jambes la font souffrir ; la bergère est sa place de prédilection. Après des semaines de résidence dans un bâtiment du Samu social, A. vit enfin, pour le moment, dans une famille d’accueil et vient d’entamer une deuxième procédure de demande de régularisation.

Il y a aussi la Congolaise C., aux entrées impétueuses, qui s’installe vite sur le canapé improvisé, si épuisée de vivre dehors, ou F., en Belgique depuis huit ans. Exclue du droit à l’aide sociale, cette Somalienne loge encore au Samu social entre 18 heures et 8 heures du matin, la rue le reste du temps. “*Ma maison, c’est ici*”, dit-elle. Les créations auxquelles elle travaille continuellement – paniers, chapeaux, colliers, sacs aux couleurs éclatantes et matériaux hétéroclites –, toutes tressées plus ou moins serré, s’accumulent et rayonnent, exposées sur une table, métaphores de tous ces chemins de femmes entrecroisés. ■

1 Ainsi que nous l’avons expliqué (*axelle* n° 182, p. 13), le terme “migrant-e-s” fait référence à des personnes qui se déplacent d’un pays à l’autre pour de multiples raisons. En droit international, le terme “réfugié-e” est très précis et désigne une personne qui a obtenu le droit d’asile en raison de persécutions subies dans son pays d’origine. Toutefois dans cet article nous utiliserons le terme “réfugié-e” pour insister sur la gravité des situations des femmes qui fuient les conflits dans leur pays et sur les droits qui leur sont dus en raison des atrocités subies.

2 Données statistiques du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2015.

3 L’infibulation est une forme de mutilation génitale féminine qui inclut, avec la mutilation du clitoris, l’ablation des lèvres puis la suture des plaies, un petit orifice étant laissé pour l’écoulement des urines et du sang menstruel.

Extraits du journal de bord des Maximiliennes

• **Le 3 novembre, à propos de la préparation de la soupe :** “*À ces moments-là, nous sommes rassemblées. Sans distinction. Centrées sur le plaisir de se faire plaisir.*”

• **Le 9 novembre :** “*Les mamans ont veillé à ôter leur veste aux enfants mais elles sont restées habillées de pied en cap, comme prêtes pour un nouvel exode, l’exil qui continue. C’était impressionnant. Malgré notre invitation à alléger leur tenue, aucune ne s’est débarrassée de son manteau, pas même pour allaiter son enfant.*”

• **Le 10 décembre :** “*C’est la deuxième fois cette semaine qu’une de nos sœurs a dû fuir son pays à cause de son homosexualité. Heureusement qu’on a pu lui “offrir” une petite place, dans notre “grand nid” où les regards de reconnaissance, les tendres gestes des unes et des autres, peuvent exister, en sécurité. Pas moins et pas plus.*”

L'urgence d'une politique d'accueil sensible au genre

De multiples organisations¹ dénoncent depuis des années les violences faites aux femmes migrantes et réfugiées: violences sexistes, discriminations, viols... Les procédures d'asile prolongent ces violences et le déni de droits subis par les femmes dans leur pays d'origine et sur la route de l'exil: décryptage avec l'avocate Selma Benkhelifa.

Certaines s'exilent à cause de persécutions, de violation généralisée de leurs droits dans leur pays d'origine; d'autres arrivent pour des motifs économiques ou de regroupement familial, non moins légitimes, qui recoupent d'ailleurs souvent les motivations du premier groupe. Quelles que soient les raisons de leur exil, les femmes, les enfants et les filles mineures restent les plus vulnérables.

DES PERSÉCUTIONS INVISIBLES

En Belgique, la loi du 15 décembre 1980 sur "l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers", basée sur la Convention de Genève, n'est absolument pas genrée. Certes, des normes et des recommandations existent, émanant de l'Europe ou des Nations Unies, préconisant la prise en compte du genre – les femmes étant reconnues comme "personnes vulnérables" –, mais ces recommandations ne sont pas contraignantes et, selon les pays, elles sont plus ou moins bien suivies.

La Belgique fait régulièrement part de ses bonnes intentions. En 2005 par exemple, à la suite de la revendication des mouvements de femmes – parmi lesquels Vie Féminine –, une "cellule genre" a été créée au sein du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) pour prendre en compte les situations spécifiques des femmes; une modification du dispositif belge du

droit d'asile a ensuite permis d'intégrer sur le papier les persécutions liées au genre. Mais dans les faits, c'est toujours un combat, d'autant plus difficile à mener qu'un accueil digne de ce nom n'est toujours pas garanti et que la politique d'asile se durcit.

C'est ce que dénonce Selma Benkhelifa, avocate du Progress Lawyers Network (un réseau luttant contre le racisme et les discriminations), qui s'était notamment

occupée en 2014 de la situation de l'Afghane Marwa Mah-

subub². Pour prendre ses décisions, le CGRA se base sur les rapports de son Centre de documentation et de recherche, le Cedoca, qui, selon l'avocate, ne tient pas assez, ➔



© Aline Rois

voire parfois pas du tout compte des situations spécifiques des femmes. La notion de “pays sûr”, permettant un retour et donc un refus d’asile, est établie à partir de la situation sociale, politique et économique du pays, sans examiner le statut des droits fondamentaux des femmes! C’est ainsi, par exemple, que la docteure pakistanaise Sabir Nosheen, 26 ans, a été expulsée en avril 2015 vers son pays d’origine qu’elle avait fui quatre ans plus tôt pour échapper à un mariage forcé et à la menace familiale: sa famille avait assassiné le mari qu’elle avait épousé en secret. Elle était en danger de mort, et pourtant sa demande d’asile a été refusée par l’Office des Étrangers.

“LA SEULE QUESTION VALABLE DEVRAIT ÊTRE: EST-ELLE EN DANGER?”

Lors de sa demande, la candidate à l’asile doit fournir un récit “crédible et cohérent”. La façon de le comprendre est très subjective, relève Selma Benkhelifa: les questions posées sont orientées, des réponses précises attendues. Qui ne sont pas obtenues, parce que la personne interrogée part d’une réalité différente. *“La seule question valable devrait être: est-elle en danger? D’autant qu’en venant ici, beaucoup d’entre elles ont transgressé des normes sociales, culturelles, religieuses, explique Selma Benkhelifa. Le CGRA est à la chasse aux menteurs: dans ma pratique, j’ai l’occasion de rencontrer des gens qui ont menti, mais la vérité est souvent plus grave que leur mensonge, et cette vérité aurait suffi à leur accorder l’asile. Une cliente afghane prétendait que son mari était mort, sans pouvoir donner de date précise: le CGRA ne l’a pas crue. Je me suis aperçue qu’elle s’était enfuie après que son mari a pris une deuxième épouse. En Afghanistan, il est pénalement puni de s’enfuir de chez son mari; elle ne savait pas qu’elle aurait pu le dire... Les femmes n’ont pas conscience du fait que les violences spécifiques qui leur sont faites peuvent influencer de manière positive la décision. Il faut réaliser avec elles un travail préalable d’explication de leurs droits, par des avocates, des assistantes sociales.”*

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

Dans l’expérience de l’avocate, la décision du CGRA dépend donc de la perception du récit, de l’empathie de l’employé, motivée par l’émotion montrée par la demandeuse d’asile. Or on sait que des personnes souffrant de stress post-trau-

matique peuvent raconter ce qu’elles ont subi sur un ton totalement détaché: c’est un mécanisme de protection que leur cerveau met en place. D’où l’importance de comprendre les déclarations d’une personne dans le contexte de risques statistiques: cela a permis par exemple certaines avancées sur les demandes d’asile liées aux mutilations génitales féminines.

La notion de “pays sûr”, permettant un retour et donc un refus d’asile, est établie à partir de la situation sociale, politique et économique du pays, sans examiner le statut des droits fondamentaux des femmes!

Mais souvent ces statistiques n’existent pas. L’approche objective genrée, par laquelle on peut mettre en relation le récit de la demandeuse avec la situation connue de son pays, permet donc d’évaluer le critère si subjectif de “crédibilité”. Selma Benkhelifa recommande ainsi que les employés du CGRA soient formés en psychologie, genre et anthropologie. Un autre exemple prouvant cette nécessité: les demandeuses d’asile ont droit à un avocat commis d’office, indifféremment un homme ou une femme. Une femme lesbienne qui avait été violée ne voulait pas le raconter à un avocat masculin désigné d’office. Le bureau juridique a estimé que c’était de la discrimination... envers l’avocat, rapporte Selma Benkhelifa. Idem pour l’interprète: impossible pour certaines femmes de poser les questions qui leur importent en passant par un homme...

Du respect spécifique des femmes durant la procédure de demande d’asile à l’évolution des lieux d’accueil, du changement des textes à des parcours de migration sécurisés, il est grand temps que les situations des femmes soient enfin comprises, et que leurs droits soient respectés. ■

1 Récemment, l’Agence des Nations Unies pour les Réfugiés a lancé un cri d’alarme, alertée par les multiplications des témoignages concernant l’exploitation sexuelle des femmes et des enfants migrants; Amnesty International a effectué des recherches et recueilli des témoignages terribles auprès de femmes arrivant de Syrie et d’Irak...

2 Voir *axelle* n° 165. Marwa Mahbub a finalement, avec sa famille, obtenu le droit d’asile.